Bancarisation

Qu'est-ce que la bancarisation?

La bancarisation est un processus consistant pour les banques à ouvrir à l'ensemble de la population (ménages, entreprises) des comptes bancaires. Dans le cas de

I'A.N.B.G, il s'agit de l'ouverture par les banques de comptes bancaires aux étudiants boursiers

La détention d'un compte bancaire pour les étudiants scolarisés au Gabon et à l'étranger constitue une des conditions de paiement de la bourse.

Au Gabon, les étudiants boursiers peuvent ouvrir des comptes bancaires sur demande de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon dans les banques avec

lesquelles elle a signé une convention. A l'étranger, les étudiants ouvrent les comptes dans les banques de leur choix.

Pour les étudiants gérés par les organismes partenaires de l'ANBG (CAMPUS France, SMART AFRICA, CEGEP, ASA...) après ouverture du compte, ils sont tenus de faire parvenir leur numéro de compte à l'organisme de gestion qui lui procède au virement de la bourse.

* Pour les étudiants résidant dans un pays dans lequel l'ANBG n'est pas en partenariat avec un organisme de gestion ils sont tenus d'ouvrir des comptes dans les établissements bancaires de leur choix. Ils doivent ensuite téléverser leur Relevé d'identité Bancaire à l'A.N.B. G qui par la suite procède au paiement de l'allocation d'études via son agence comptable.

Au Gabon, les étudiants boursiers sont orientés dans les banques sur la base d'un référentiel établit par l'A.N.B.G. Afin de se faire bancariser, ils doivent se rendre

Auprès de la banque partenaire à laquelle ils ont été affecté munis des pièces suivantes :

* Une quittance SEEG
* Une pièce d'identité

• Une copie de l'attestation de bourse

Les Banques partenaires de l'ANBG sont :

* BICIG
* BGFIBANK
* ECOBANK

EDG